

Sécurité continentale : le Canada à l'OEA

La réunion de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) à Managua, en juin, a marqué le troisième anniversaire de l'adhésion du Canada à cette organisation. À cette occasion, l'OEA a adopté diverses résolutions novatrices en matière de sécurité continentale, conférant à cette question une grande importance dans les débats et le programme de l'Organisation. Le Canada a été à la tête des efforts déployés pour que cette question soit traitée par l'Assemblée générale.

Fort de la création l'an dernier du Comité spécial sur la sécurité continentale, le Canada a appliqué un plan d'action pour inciter ses principaux partenaires latino-américains, par l'entremise de l'OEA aussi bien que bilatéralement, à concrétiser le cadre institutionnel mis sur pied avec eux en vue de stimuler les échanges et la coopération sur les questions de sécurité régionale.

En outre, le Canada a centré les discussions sur la prévention des conflits, la prolifération des armements, les transferts d'armes classiques et les relations entre l'OEA et les Nations Unies sur les questions de la paix et de la sécurité, y compris l'*Agenda pour la paix* du Secrétaire général des Nations Unies. Notre pays a également défendu des opinions claires et directes sur l'avenir de l'Organisation interaméricaine de défense et de ses relations avec l'OEA.

L'Assemblée générale a été ainsi amenée à adopter les décisions suivantes au sujet de la sécurité continentale :

- rapport et résolution du Conseil permanent sur la coopération pour la sécurité et le développement continental — contributions régionales à la sécurité internationale;
- résolution sur l'Organisation interaméricaine de défense;
- résolution sur une réunion d'experts sur les mécanismes et les mesures de sécurité susceptibles de favoriser la confiance dans la région;
- résolution sur l'information en matière de dépenses militaires et le registre des armes conventionnelles;
- résolution sur la consolidation du régime établi par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Antilles.

Ensemble ces résolutions délimitent le programme de sécurité continentale du Comité spécial et constituent la trame d'un vaste programme de travail pour l'année qui vient. Elles sont aussi au

centre des activités prévues dans les domaines prioritaires, comme les transferts d'armes conventionnelles et la gestion des conflits.

La résolution sur la coopération en matière de sécurité et de développement continental contenait beaucoup d'idées mises de l'avant par le Canada l'an dernier au cours des débats du Comité spécial et défendues auprès du président du Comité, l'ambassadeur d'Argentine, Hernan Patino. Dans la résolution, les pays membres de l'OEA se sont entendus, comme le préconisait le Canada, pour poursuivre et intensifier le travail du Comité spécial. La résolution a également établi un cadre pour la formation de groupes de travail d'experts gouvernementaux chargés de débattre certains sujets concernant la sécurité.

La résolution établit le programme de travail du Comité spécial pour la prochaine année. En voici les points saillants :

- la relation entre l'OEA et les Nations Unies;
- le désarmement régional et international ainsi que le contrôle des armements;
- la relation entre le développement, l'environnement, le désarmement et le contrôle des armements;
- la prévention de toute forme de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ainsi que le contrôle de l'exportation de matériel et de technologies à utilisation mixte;
- l'ouverture et la transparence dans le transfert des armes conventionnelles, y compris la divulgation de renseignements destinés aux registres d'armes conventionnelles et l'échange d'informations sur les politiques de chaque pays;
- l'étude de mesures de prévention des conflits et de règlement pacifique des différends; l'échange de renseignements et l'étude de mesures propres à favoriser la confiance et la transparence;
- l'étude des problèmes spéciaux rencontrés par les petits États, y compris le trafic de la drogue, le commerce illégal des armes et la gestion des catastrophes.

Le Canada interviendra activement dans tous ces dossiers. Il poursuivra ses efforts en vue de renforcer l'action de l'OEA sur le plan de la sécurité continentale et d'étayer le rôle du Comité spécial sur la sécurité continentale comme forum de discussion et de coopération de l'OEA dans ce dossier. ■

Le processus de paix au Moyen-Orient : Le Canada tiendra un atelier sur les mesures de confiance maritimes

Sur une invitation des coparrains du processus de paix au Moyen-Orient, les États-Unis et la Russie, et sous les auspices du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale, le Canada organisera un atelier de trois jours sur les mesures de confiance maritimes, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, du 12 au 14 septembre. Tous les participants régionaux au processus de paix ont été invités à l'atelier qui sera une première du genre.

La discussion portera principalement sur deux types de mesures de confiance maritimes, le premier consistant à négocier et à mettre en oeuvre des ententes afin de prévenir les incidents en mer. Les États membres de l'OTAN et la Russie ont déjà négocié et conclu plusieurs ententes à ce sujet durant la Guerre froide. Une de ces ententes lie le Canada et la Russie depuis 1989. Ces ententes définissent les procédures que doivent observer les navires militaires quand ils sont à proximité les uns des autres. L'ob-

jet de ces procédures est d'éliminer les risques de malentendus qui pourraient entraîner des incidents aux conséquences graves. La fréquence des incidents nautiques — qui vont jusqu'à prendre la forme de collisions — a chuté pour les États participants depuis l'entrée en vigueur des ententes. Les marines du Moyen-Orient ne bénéficient pas actuellement de la protection d'ententes de ce genre.

Le deuxième type de mesures examinées sera celui d'une meilleure coopération dans les activités régionales de recherche et de sauvetage maritimes. Bien qu'indirectement liée aux activités militaires, cette coopération représente un élément important de la coopération régionale qu'on espère étendre à un vaste éventail de préoccupations humanitaires. En particulier, la coordination nécessaire à l'organisation d'une force multilatérale d'intervention en cas de catastrophe maritime exige un degré élevé de consult-